

A.P.E.I. de Lons le Saunier

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Immeuble Le Président

1 avenue Paul Seguin

39000 LONS-LE-SAUNIER

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A.P.E.I. de Lons le Saunier

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Immeuble Le Président
1 avenue Paul Seguin
39000 LONS-LE-SAUNIER

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.P.E.I. de Lons le Saunier relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la première application du nouveau règlement comptable ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 décrit dans la note "Règles et méthodes comptables" de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 30 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 20 avril 2021

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

A blue ink signature of Jean-Marie Le Jeloux, consisting of a large, stylized 'J' and 'L' followed by a horizontal line.

Jean-Marie LE JELOUX

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) ACTIF

Dossier : CON - CONSOLIDE Apei Lons-le-Saunier - Périodes de : 01/2020 à 12/2020

Libellé	Montant brut 2020	Amort. et prov. 2020	Montant net 2020	Montant net 2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	229 828	169 824	60 003	77 076
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	973 877	109 002	864 875	863 891
Constructions	13 960 144	3 626 116	10 334 028	9 467 424
Installations techniques, matériels et outillage	2 008 422	1 508 740	499 682	563 135
Autres immobilisations corporelles	2 332 108	1 777 936	554 172	516 220
Immobilisations corporelles en cours	656 152		656 152	1 346 145
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	404 470		404 470	371 698
Autres immobilisations financières	9 996		9 996	1 144
TOTAL I	20 574 996	7 191 619	13 383 378	13 206 732
Comptes de liaison (1)				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures	61 015	131	60 884	45 157
Autres approvisionnements	32 867		32 867	843
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	7 137	16 130	-8 993	-3 395
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 111		2 111	533
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	864 495	6 243	858 253	855 132
Autres créances	303 652		303 652	307 243
Valeurs mobilières de placement	6 566 686		6 566 686	7 076 662
Disponibilités	8 019 371		8 019 371	6 469 563
Charges constatées d'avance	39 213		39 213	29 610
TOTAL III	15 896 547	22 503	15 874 044	14 781 348
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	36 471 544	7 214 122	29 257 422	27 988 080
(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.				
(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :				
(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASE				

Libellé	Montant net 2020	Montant net 2019	Montant net certifié 2019 (*)
FONDS PROPRES			
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 161 803	3 161 803	2 905 710
Fonds associatifs avec droit de reprise :			
Dons et legs			
Subventions d'investissement sur biens renouvelables			316 225
Réserves :			
Excédents affectés à l'investissement			2 226 333
Réserves de compensation			1 318 359
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	3 658 309	3 825 883	281 192
Autres réserves	3 564 861	3 186 861	3 186 861
Report à nouveau			
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	293 294	420 706	492 685
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs			-12 080
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-1 025 576	-826 934	35 499
Dépenses non opposables aux tiers financeurs			-922 332
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	209 602	-115 627	-115 627
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	625 471	387 106	401 092
Provisions réglementées :			
dont Couverture du besoin en fonds de roulement	902 161	887 402	6 293 266
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	297 425	297 425	297 425
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	604 736	589 977	589 977
Immobilisations grevées de droits			
TOTAL I	11 389 926	10 927 200	16 407 182
Comptes de liaison			
TOTAL II			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	913 750	798 560	798 560
Fonds dédiés	7 339 126	6 773 602	1 293 620
TOTAL III	8 252 876	7 572 162	2 092 180
DETTES (3)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 984 028	6 337 508	6 337 508
Emprunts et dettes financières divers (3)	9 000		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 599		
Redevables créditeurs			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	405 005	331 171	331 171
Dettes sociales et fiscales	2 503 928	1 845 859	1 845 859
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 044	27 944	27 944
Autres dettes (5)	649 252	826 199	826 199
Produits constatés d'avance	43 764	120 038	120 038
TOTAL IV	9 614 620	9 488 718	9 488 718
Ecart de conversion (passif)			
TOTAL V			
TOTAL PASSIF (I +II+III+IV+V)	29 257 422	27 988 080	27 988 081
(1) Dont compte 1201 et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs.			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.			
(4) Dont à plus d'un an ; Dont à moins d'un an :			
(5) Dont fonds des majeurs protégés :			

(*) Conforme au référentiel 99-01

PRODUITS	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue :		
- prestations de services		
- divers	1 158 182	1 498 561
Production stockée ou déstockage de production	-5 598	3 928
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	14 612 074	14 266 016
Subventions d'exploitations et participations	12 325	12 479
Reprises sur amortissements et provisions	88 066	287 594
Transferts de charges		
Autres produits	2 861 887	2 763 882
TOTAL I	18 726 935	18 832 459
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	356	
Variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures	66 101	70 894
Variation de stock	-15 727	15 968
Achats d'autres approvisionnements	127 336	204 061
Variation de stock	-418	513
Achats non stockés de matières et fournitures	672 770	614 291
Services extérieurs et autres	2 206 427	2 285 298
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	821 253	860 311
- autres	63 513	59 372
Charges de personnel :		
- salaires et traitements	9 556 700	9 096 019
- charges sociales	3 309 836	3 361 445
Dotations aux amortissements et provisions :		
- des immobilisations	777 163	760 160
- des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant	34 964	33 857
- pour risques et charges d'exploitation	202 984	154 235
Autres charges	514 114	571 529
TOTAL II	18 337 373	18 087 952
RESULTAT D'EXPLOITATION	389 562	744 507
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières		
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	96 154	57 347
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	96 154	57 347
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	5 844	13 286
Intérêts et charges assimilés	91 418	109 649
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	97 262	122 935
RESULTAT FINANCIER	-1 108	-65 588
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		318 812
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	37 535	45 871
Reprises sur provisions :		
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	517 641	
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		
- reprises sur autres provisions		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	33 619	
Transferts de charges		
TOTAL III	588 794	364 683
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	45	90
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	85 428	428 123
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif	25 900	21 786
- dotations aux autres provisions réglementées	163 612	222 242
Engagements à réaliser sur ressources affectées	492 662	486 990
TOTAL III	767 647	1 159 231
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-178 853	-794 547
EXCEDENT OU DEFICIT	209 602	-115 627

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Notre Association privée à but non lucratif, gestionnaire d'établissements médico-sociaux relevant de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles, applique les dispositions financières prévues à l'article R314-1 du même code.

1) Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- * continuité de l'exploitation ;
- * indépendance des exercices

2) L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

3) Les comptes annuels, les annexes ont été établis pour la première année en application du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général sous réserves des dispositions particulières dans le nouveau règlement ANC n° 2018-06. N'ayant bénéficié au titre de l'année 2020 ni de legs, ni de subvention d'investissement, le nouveau règlement ANC n°2018-06 nous impacte au niveau de la présentation de nos comptes :

- Le compte de résultat, présenté en liste et non plus en tableau, distinguera les produits d'exploitation en Cotisations, Ventes de biens et services, et Produits de tiers financeurs. Du fait de l'absence d'impact de cette nouvelle méthode dans la détermination des montants des différentes rubriques, nous avons choisi de présenter dans les tableaux ci-dessous les comptes de notre exercice 2019 selon le nouveau règlement ANC n°2018-06 afin de faciliter la lecture comparative entre les exercices.
- Le règlement ANC n°2018-06 instaure le caractère obligatoire de fournir les informations relatives aux contributions volontaires en nature. Les contributions volontaires en nature correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces ainsi que de biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état par l'association.

4) Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- de l'instruction relative au plan comptable applicable (M22) aux établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par des organismes privés à but non lucratif.

- du règlement ANC n°2018-06 :

- * Présentation de la colonne 2020 du passif telle qu'elle est requise selon le nouveau règlement ANC n°2018-06 et la colonne 2019 telle qu'arrêtée et publiée selon le règlement CRC n°99-01.

- *Intégration d'une colonne intermédiaire 2019 retraitée et présentée selon le nouveau règlement ANC n°2018-06

5) Il a été également tenu compte des contraintes imposées par les organismes financeurs dans le cadre de la fixation de certains tarifs de prestations.

Informations complémentaires

Les stocks de fournitures de bureau, de denrées alimentaires, de fuel, compte tenu de leurs montants non significatifs, ne sont pas comptabilisés.

Crédit d'Impôt de taxe sur les salaires

Un crédit d'impôt de taxe sur les salaires estimé sur l'exercice 2020 à 61 k€, n'a pas fait l'objet d'un enregistrement comptable. Le Conseil d'Administration approuve la proposition d'affecter l'ensemble des remboursements futurs à l'investissement et en priorité aux projets suivants :

- Nouvel ESAT (soutien du budget d'action sociale)

Evaluation des immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des éléments corporels ou incorporelles de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, y compris les droits de mutation, honoraires et frais d'actes.

Méthode et durées d'amortissements des immobilisations

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.
Les durées d'amortissement appliquées sont celles prévues par le plan comptable général en fonction de la nature du bien et de sa durée de vie.

Bâtiment : amortissement sur une durée de 20 à 50 ans
Agencements et installations : amortissement sur une durée de 10 à 20 ans
Matériel et outillage : amortissement sur une durée de 5 à 10 ans
Matériel de transport : amortissement sur une durée de 5 à 8 ans
Matériel de bureau : amortissement sur une durée de 5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces valeurs mobilières de placement n'ont pas été intégrés.

Evaluation du bénévolat

Les heures de bénévolat au sein de notre association, pour l'année 2020, ont été valorisées sur la base de 18 euros (coût horaire chargé), soit : 45 090 € pour 2 505 heures

Fonds dédiés

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les fonds dédiés des établissements correspondent à des sommes affectées dans le but de financer des dépenses clairement identifiées.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Faits marquants de l'exercice

Les 30 janvier et 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé a respectivement décrété que l'épidémie de coronavirus qui avait débuté en Chine en décembre 2019 était une urgence sanitaire mondiale et qu'elle était devenue une pandémie. En France, les premières mesures ont été annoncées par le Président de la République le 12 mars 2020 et renforcées par une annonce du Premier Ministre le 14 mars 2020.

Les établissements et services ont poursuivi leur activité durant toute l'année 2020, à l'exception du Pole Enfance qui a été fermé de mi mars à mi mai 2020. Des mesures ont été mises en œuvre visant à organiser les activités en privilégiant le télétravail, ainsi la continuité des missions a été assurée.

ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	36 918
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 612
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 544
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17 500
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 880
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	751 636
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 938 815
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 821 532
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	366 073
Total	5 982 509

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : BPBFC du 10 juin 2013
Montant initial de cette garantie : 152 763
Montant restant dû en capital : 36 918
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/05/2023
Nature de la sûreté réelle : Nantissement de valeurs mobilières de placement
Emprunt bancaire au capital de 152 763 € remboursable en 120 mensualités constantes au taux annuel de 2.80 %.

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

La garantie consiste en un nantissement de titres (obligations) détenues par l'Association pour un montant égal au capital restant dû.

Emprunt du : BPBFC du 15 Aout 2013
Montant initial de cette garantie : 63 250
Montant restant dû en capital : 4 612
Date de fin d'échéance de la garantie : 15/07/2021
Nature de la sûreté réelle : Nantissement de valeurs mobilières de placement
Emprunt bancaire au capital de 63 250 € remboursable en 96 mensualités constantes au taux annuel de 2.95%.
La garantie consiste en un nantissement de titres (obligations) détenues par l'Association pour un montant égal au capital restant dû.

Emprunt du : BPBFC du 21 Juillet 2011
Montant initial de cette garantie : 220 000
Montant restant dû en capital : 14 544
Date de fin d'échéance de la garantie : 21/07/2021
Nature de la sûreté réelle : Nantissement de valeurs mobilières de placement
Emprunt bancaire au capital de 220 000 € remboursable en 120 mensualités constantes au taux annuel de 2.35%.
La garantie consiste en un nantissement de titres (obligations) détenues par l'Association pour un montant égal au capital restant dû.

Emprunt du : BPBFC du 21 Juillet 2011
Montant initial de cette garantie : 300 000
Montant restant dû en capital : 17 500
Date de fin d'échéance de la garantie : 21/07/2021
Nature de la sûreté réelle : Nantissement de valeurs mobilières de placement
Emprunt bancaire au capital de 300 000 € remboursable en 120 mensualités non constantes au taux annuel de 2.35 %.
La garantie consiste en un nantissement de titres (obligations) détenues par l'Association pour un montant égal au capital restant dû.

Emprunt du : Caisse d'Epargne du 10/08/2011
Montant initial de cette garantie : 150 000
Montant restant dû en capital : 30 880
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/08/2021
Nature de la sûreté réelle : Nantissement de livret CSL Associatis
75 000 €
Emprunt bancaire au capital de 150 000 € remboursable en 120 mensualités constantes au taux annuel de 2.75 %.
La garantie consiste en un nantissement de livret CSL Associatis 75 000 €.

Emprunt du : Société Générale du 18/12/2017
Montant initial de cette garantie : 900 000
Montant restant dû en capital : 751 636
Date de fin d'échéance de la garantie : 15/10/2031
Emprunt souscrit débloqué
Emprunt bancaire au capital de 900 000 € remboursable en 170 mensualités constantes au taux annuel de 1.15 %.
Emprunt garanti par une caution du Conseil Départemental du Jura à hauteur de 450 000 €

Emprunt du : Société Générale du 06/10/2016

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Montant initial de cette garantie : 2 100 000
Montant restant dû en capital : 1 938 815
Date de fin d'échéance de la garantie : 15/10/2041
Emprunt souscrit débloqué
Emprunt bancaire au capital de 2 110 000 € remboursable en 285 mensualités constantes au taux annuel de 1.55 %.
Emprunt garanti par une caution du Conseil Départemental du Jura à hauteur de 1 055 000 €

Emprunt du : BNP du 31/08/2016
Montant initial de cette garantie : 3 179 000
Montant restant dû en capital : 2 821 532
Date de fin d'échéance de la garantie : 31/08/2038
Emprunt souscrit débloqué
Emprunt bancaire au capital de 3 179 000 € remboursable en 264 mensualités constantes au taux annuel de 1,55 %.

Emprunt du : Société Générale du 05/06/2018
Montant initial de cette garantie : 500 000
Montant restant dû en capital : 366 073
Date de fin d'échéance de la garantie : 31/07/2025
Emprunt souscrit débloqué
Emprunt bancaire au capital de 500 000 € remboursable en 96 mensualités constantes au taux annuel de 0.86 %.
Emprunt garanti par le nantissement d'un compte à terme à hauteur de 250 000 €

Engagement en matière de pensions et retraites

Indemnité de départ à la retraite

Engagement total	1 612 900 €
------------------	-------------

Hypothèses de calculs retenues :

- départ à la retraite à l'âge de 60 ans
- rotation adoptée : lente
- taux d'inflation : 2%
- taux d'actualisation : 2%
- méthode de calcul : droits accumulés avec projection salariale
- table de mortalité des années 2003-2005

	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité	896 722 €

Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants n'est pas indiquée, car cela reviendrait à indiquer individuellement leur rémunération.

Honoraires Commissaire aux comptes

Les honoraires pour l'année 2020 s'élèvent à 15 960 € TTC.

Autres informations

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Effectif (CDI) présent en équivalent temps plein au 31/12/2020 :

Cadres :	23
Employés :	215
Ouvriers ESAT :	176

Résultats administratifs par établissements au 31/12/2020 :

SESSAD :	7 050 €
IME :	21 598 €
SAPH :	34 485 €
EMAJ :	14 522 €
ESAT BAS :	84 484 €
Foyers d'hébergement :	- 7 150 €
FHMO :	7 927 €
SAVS :	8 669 €
FAS :	- 55 792 €
FAM :	1 403 €
Direction Générale :	53 673 €

Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement :

	31/12/2019	Dotation (1)	Reprise	31/12/2020
Fonds dédiés	6 773 602 €	1 430 588 €	865 064 €	7 339 126 €

ASS. DE PARENTS ET AMIS D'ENFANTS INADAPTES

39000 LONS LE SAUNIER

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

CADRE A	ETAT DES CREANCES	Mt brut	à - 1 an	a + 1 an
	Autres immobilisations financières	414 466	0	414 466
	clients douteux ou litigieux	16 663	0	16 663
	Autres créances clients	847 832	847 832	0
	Personnel et comptes rattachés	5 579	5 579	0
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 474	26 474	0
	Etat : Taxe sur la valeur ajoutée	7 224	7 224	0
	Fournisseurs débiteurs	99 602	99 602	0
	Débiteurs divers	165 522	165 522	0
	Charges constatées d'avance	39 213	39 213	0
	TOTAUX	1 622 576	1 191 447	431 129

CADRE B	ETAT DES DETTES	Mt brut	à - 1 an	à + 1 an et - 5 ans	à + 5 ans
	Emprunts et dettes + 2 ans à l'origine	5 982 509	418 360	1 482 863	4 081 286
	Emprunts et dettes - 2 ans à l'origine	0	0	0	0
	Emprunts et dettes fin. Divers	10 519	1 519	9 000	0
	Fournisseurs et comptes rattachés	405 365	405 365	0	0
	Personnel et comptes rattachés	524 296	524 296	0	0
	Séc. sociale et autres organismes soc.	1 141 925	1 141 925	0	0
	Etat : TVA	12 802	12 802	0	0
	Etat : Autres impôts et taxes	824 905	824 905	0	0
	Dettes sur immob. et comptes rattachés	18 044	18 044	0	0
	Autres dettes	653 691	653 691	0	0
	Produits constatés d'avance	43 764	43 764	0	0
	TOTAUX	9 617 820	4 044 671	1 491 863	4 081 286

AC - Capitaux propres

Dossier : CON - CONSOLIDE Apeil Lons-le-Saunier - Périodes de : 01/2020 à 12/2020

Capitaux propres	Montant net 31/12/2019	Augmentations 2020	Diminutions 2020	Montant net 31/12/2020
FONDS PROPRES	10 479 626	656 885	667 846	10 468 665
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 161 803			3 161 803
Ecart de réévaluation				
Réserves	7 012 744	525 546	315 120	7 223 170
Report à nouveau	420 706	15 712	143 124	293 294
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	-115 627	115 627	209 602	-209 602
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	447 574	733 408	678 926	502 056
Fonds associatifs avec droit de reprise :				
Apports				
Legs et donations				
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-826 934	451 008	649 650	-1 025 576
Ecart de réévaluation				
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	387 106	256 500	18 135	625 471
Provisions réglementées	887 402	25 900	11 141	902 161
TOTAL GENERAL	10 927 200	1 390 293	1 346 772	10 970 722

(1) Le montant net au 31/12/N ne prend pas en compte le résultat N-1

AC - Reserves

Dossier : CON - CONSOLIDE Apei Lons-le-Saunier - Périodes de : 01/2020 à 12/2020

Capitaux propres	Montant net 31/12/2019	Augmentations 2020	Diminutions 2020	Montant net 31/12/2020
Réserves affectées à l'investissement				
Réserves de trésorerie	3 825 883	127 546	295 120	3 658 309
Réserves de compensation des déficits d'exploitation				
Réserves de compensation des charges d'amortissement	0	0	0	0
Autres réserves	2 064 143	215 000		2 279 143
TOTAL RESERVES	5 890 026	342 546	295 120	5 937 452

AC - Provisions réglementées

Dossier : CON - CONSOLIDE Apeil Lons-le-Saunier - Périodes de : 01/2020 à 12/2020

Provisions réglementées	Provisions réglementées au 31/12/2019	Augmentations 2020	Diminutions 2020	Provisions réglementées au 31/12/2020
Provisions Réglementées				
141 - Destinées à la couverture du Besoin en Fonds de Roulement *	297 425			297 425
142 - Pour renouvellement des immobilisations *		0	0	0
144 - Relatives aux autres éléments de l'actif				
145 - Amortissements dérogatoires *				
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)				
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)				
148 - Autres provisions réglementées	589 977	25 900	11 141	604 736
<i>14861 - dont réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé *</i>	<i>252 276</i>	<i>25 900</i>		<i>278 176</i>
<i>14862 - dont réserves des plus-values nettes d'actif circulant *</i>				
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	887 402	25 900	11 141	902 161

AC - Provisions pour risques et charges

Dossier : CON - CONSOLIDE ApeI Lons-le-Saunier - Périodes de : 01/2020 à 12/2020

Provisions pour risques et charges	Montant au 31/12/2019	Augmentations 2020	Diminutions 2020	Montants au 31/12/2020
Provisions pour risques et charges				
151 - Provisions pour risques				
<i>dont provisions pour litige (c/1511)</i>				
<i>dont prov. pour garanties données aux usagers (c/1512)</i>				
<i>dont provisions pour pertes sur marchés à terme (c/1513)</i>				
<i>dont provisions pour amendes et pénalités (c/1514)</i>				
<i>dont provisions pour perte de change (c/1515)</i>				
<i>dont autres provisions pour risques (c/1518)</i>				
<i>dont provisions pour risques d'emploi (c/1516)</i>				
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (retraite...)	781 533	202 984	87 794	896 723
155 - Provisions pour impôts (établissements privés)				
157 - Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	17 028			17 028
<i>dont provisions pour grosses réparations (c/1572)</i>	17 028			17 028
158 - Autres provisions pour charges				
<i>dont provisions pour rémun. pers. handicapées (c/1581)</i>				
<i>dont autres provisions pour charges (c/1588)</i>				
TOTAL GENERAL	798 560	202 984	87 794	913 750

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

	valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissement	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	224 218	0	5 610
TOTAL	224 218	0	5 610
Terrains	958 341	0	53 243
Constructions sur sol propre	5 347 268	0	591 551
Installations générales agencements aménagements des constructions	7 259 486	0	1 351 007
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 190 870	0	46 583
Installations générales agencements aménagements divers	327 742	0	49 179
Matériel de transport	725 324	0	24 781
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	937 982	0	69 631
Autres immobilisations	468 062	0	56 058
En cours Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	1 346 145	0	630 700
TOTAL	19 561 219	0	2 872 734
Prêts, autres immobilisations financières	372 841	0	42 985
TOTAL	372 841	0	42 985
TOTAL GENERAL	20 158 278	0	2 921 329

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin d'exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais d'établissement	0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	0	0	229 828	229 828
TOTAL	0	0	229 828	229 828
Terrains	0	37 707	973 877	973 877
Constructions sur sol propre	0	232 879	5 705 940	5 705 940
Installations générales agencements aménagements constr.	0	356 289	8 254 204	8 254 204
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	0	229 031	2 008 422	2 008 422
Installations générales agencements aménagements divers	0	20 233	356 687	356 687
Matériel de transport	0	87 661	662 444	662 444
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	0	117 882	889 731	889 731
Autres immobilisations	0	100 875	423 246	423 246
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0	1 320 693	656 152	656 152
TOTAL	0	2 503 250	19 930 703	19 930 703
Prêts, autres immobilisations financières	0	1 360	414 466	414 466
TOTAL	0	1 360	414 466	414 466
TOTAL GENERAL	0	2 504 610	20 574 996	20 574 996

Etat des amortissements.

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Frais d'établissement	0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	147 142	22 683	0	169 824
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL	147 142	22 683	0	169 824
Terrains	94 450	14 552	0	109 002
Constructions sur sol propre	1 867 087	144 865	95	2 011 857
Installations générales agencements aménagements const.	1 272 242	342 230	214	1 614 259
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 627 735	109 818	228 813	1 508 740
Installations générales agencements aménagements divers	238 344	23 749	20 233	241 860
Matériel de transport	655 682	23 159	87 019	591 822
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	663 929	80 618	117 633	626 914
Autres immobilisations	384 935	29 455	97 049	317 340
TOTAL	6 804 404	768 447	551 056	7 021 795
TOTAL GENERAL	6 951 546	791 130	551 056	7 191 619

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais d'établissement	0		0		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	22 683		0		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0		0		
TOTAL	22 683		0		
Terrains	14 552		0		
Constructions sur sol propre	144 865		0		
Instal. générales agenc. Aménag. constr.	342 230		0		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	109 818		0		
Installations générales agencements aménag. divers	23 749		0		
Matériel de transport	23 159		0		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	80 618		0		
Autres immobilisations	29 455		0		
TOTAL	768 447		0		
TOTAL GENERAL	791 130		0		

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	2 106
autres créances	73 280
Disponibilités	69 752
Total	145 138

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 519
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 274
Dettes fiscales et sociales	972 677
Autres dettes	119 147
Total	1 146 617

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	39 213
Total	39 213
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	43 764
Total	43 764

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	Imputé au compte
Produits Exceptionnels		
- Sur opérations de gestion	0	"771"
- Sur opérations en capital	37 535	"775"+"777"
- Reprises sur provisions	517 641	"787"
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	33 619	"789"
Total	588 794	
Charges exceptionnelles		
- Sur opérations de gestion	45	"671"
- Sur opérations en capital	0	"675"
- Dotations aux amortissements et aux provisions	274 940	"687"
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	492 662	"689"
- Impôts sur les sociétés	5 844	"695"
Total	773 491	